

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2005.

Le Vingt quatre novembre deux mille cinq, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LECOUTEUX Jean-Guy, Maire.

Etaient présents : MM. LECOUTEUX Jean-Guy – L'HERNAULT Jean-Marie – Mme PRIEUR Annie– Mme LOUVET Florence – M. SOYEUX Yves –Mme DENEUVE Françoise –M. BATUT Paul - M. ANDRIEU Jean-Louis – Mme NIEL Martine – M. GUERREIRO Walter - Mme BIGO Odile– Mme BRUMACHON Marie-Josée - M. PETIT Patrice – M. GRENUT Michel - M. LEFEBVRE Laurent.

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DUVAL à M. LECOUTEUX— Mme SAINT-AUBIN à M. SOYEUX Yves. Mme CLOCQUE à Mme DENEUVE.

Date de convocation : 18 novembre 2005 **Date d'affichage**:18 novembre 2005

Nombre de conseillers : En exercice : **18** - Présents : **15** - Votants : **18**

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

- :- :-

Exercice du droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en vente d'une maison ancienne et vétuste, construite sur un terrain de 856 m² située 17, rue du Général de Gaulle à Belbeuf,

Le 10 novembre 2005, Maître de Robillard, Notaire à Rouen a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner.

La propriété concernée est située dans le périmètre délimité du droit de préemption urbain de la commune, (délibération du conseil municipal du 28 mars 1991)

Dans le cadre de la révision du P.L.U, il est prévu d'inscrire en « endroits réservés » un secteur du centre bourg pour la construction de logements de petites tailles, catégorie de logements qui fait cruellement défaut à l'heure actuelle sur le territoire de la commune et pour lequel nous sommes très régulièrement sollicités.

La commission de travail du P.L.U a retenu les parcelles AC n° 151 et AC n° 152, comme devant être inscrites en « endroits réservés ».

Ce projet est déjà ancien et a fait l'objet de réactualisations récentes de la part de professionnels, suite à la réunion publique de présentation du P.A.D.D, réunion qui

s'est tenue le 13 octobre dernier devant 80 personnes à la halle de sports et où la question a été très précisément abordée.

Pour faire suite à l'introduction de M. le Maire, Yves SOYEUX, adjoint chargé de l'urbanisme tient à rappeler à chaque conseiller municipal les grandes orientations définies par le PLU en cours de révision.

Au terme du diagnostic préalable réalisé en 2003, il a été retenu les principes de pré sélection de sites ou de secteurs mutables du territoire communal.

Parmi ceux-ci se trouve le secteur concerné. Compte tenu de sa situation proche du centre bourg, la commission municipale chargée de la réflexion sur le P.L.U. a réservé ces parcelles pour un usage futur de création de logements sociaux à destination des personnes âgées et de jeunes ménages en recherche d'un premier logement.

Par ailleurs, ce projet permet de rester en adéquation avec les termes de la loi SRU en matière de mixité sociale

M. le Maire suspend exceptionnellement la séance pour permettre aux acquéreurs du terrain, de s'exprimer. Ces derniers développent leurs arguments afin de convaincre le conseil de renoncer à la préemption du terrain.

Le propriétaire du terrain, s'exprime dans le même sens.

M. le Maire et le conseil municipal prennent acte de leur déclaration et la séance est de nouveau ouverte.

Il déclare que cette opération est faite dans l'intérêt général, que l'intention du conseil n'est pas de léser qui que se soit.

Chaque conseiller s'exprime et la question est mise en délibéré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de faire valoir le droit de préemption urbain et d'acquérir cette parcelle, cadastrée AC151 d'une superficie de 856 m² au prix négocié par le vendeur, après réception de l'estimation du service des Domaines.
- d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires dans ce sens et à signer l'acte à intervenir.

à la majorité, 12 pour – 6 abstentions.

S.I.A.E.P. retrait de la commune.

Suite à la délibération du conseil municipal du 29 septembre 2005, afin de valider la répartition proposée par le Syndicat, il est nécessaire de délibérer sur les décisions modificatives suivantes au budget 2005 :

Décision modificative 1 concernant les opérations d'ordre budgétaire de reprise de l'actif et du passif.

Décision modificative 2 concernant les opérations d'ordre budgétaire de mise à disposition des biens du service d'eau à la Communauté d'Agglomération Rouennaise.

Décision modificative 3 concernant l'ouverture des crédits nécessaires à la comptabilisation des écritures de transfert du résultat :

Le conseil municipal adopte ces décisions modificatives qui seront inscrites au budget supplémentaire 2005.

à l'unanimité.

Maintenance des appareils de lutte contre l'incendie. **Convention avec la C.A.R.**

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier adressé par la Communauté d'Agglomération Rouennaise qui, dans le cadre de ses nouvelles compétences « eau potable » propose de signer une convention sur trois années pour l'entretien des hydrants suivant les modalités ci-après :

- Maintenance courante des équipements pour un coût unitaire de **46.40 €/an**
- Remplacement d'un hydrant ou d'un coffre (sur demande de la commune)
Selon le bordereau de prix suivant :
 - Fourniture et pose d'un poteau d'incendie DN 100 **1 495 € HT**
 - Fourniture et pose d'un coffre **258 € HT**

En cas de détérioration ou de bris causé par un tiers, la commune conservera le traitement du dossier assurance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition

à l'unanimité.

Renouvellement de la convention avec la CAR relative à la distribution des documents d'information liées à la collecte des déchets ménagers

Monsieur le Maire propose au conseil le renouvellement de la convention avec la CAR pour la distribution des documents d'informations sur la collecte des déchets ménagers signée en 2004 pour une année, suite à la délibération du conseil du 10 juin 2004.

Les conditions financières restent inchangées, soit 0.15 € par foyer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

à l'unanimité.

Remplacement des délégués titulaires et suppléants représentant la commune au Syndicat intercommunal du lycée galilée.

Suite à l'indisponibilité des délégués élus au S.I.L.G pour représenter la commune, Monsieur le Maire propose de procéder à leur remplacement.

M. L'HERNAULT et M. GRENUT sont candidats pour les postes de titulaires
Mme BRUMACHON et M. SOYEUX pour les postes de suppléants.

Le Conseil municipal, après avoir procédé au vote, à mains levées, désigne les candidats proposés.

à l'unanimité.

Budget supplémentaire 2005

Monsieur le Maire présente au conseil le budget supplémentaire 2005 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement 159 407 €

Investissement 3 417 641 €

Ces montants prennent en compte les décisions modificatives du SIAEP suite au retrait de la commune à ce syndicat repris par la CAR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2005.

à l'unanimité.

Foyer rural

A l'occasion de l'implantation et de l'extension de la bibliothèque de Belbeuf, dans les locaux du foyer rural, des travaux de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment vont être effectués.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général, une subvention au taux le plus élevé possible pour les travaux concernant la partie du local réservé au foyer rural.

à l'unanimité.

Demande de subvention pour la bibliothèque (taux majoré pour création de poste)

Création d'un poste d'auxiliaire de bibliothèque à mi-temps.

M. le Maire explique au conseil que dans la perspective du fonctionnement de la future bibliothèque et pour obtenir une bonification de subvention de 20% sur les travaux, il est nécessaire de recruter un auxiliaire de bibliothèque diplômé.

En conséquence afin de compléter notre demande de subvention auprès du conseil général, il propose cette création. Bien entendu le recrutement ne se fera que le moment venu.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'auxiliaire de bibliothèque diplômé à mi-temps (17.5/35ème),

à l'unanimité.

Demande fond d'aide à l'aménagement de la CAR

Monsieur le maire explique au conseil que ce fond d'aide, qui peut être accordé chaque année pour une opération d'aménagement ou pour une acquisition de matériel ou mobilier, peut être aussi cumulé sur trois années.

IL indique que la commune a bénéficié de cette aide en 2003, ne l'a pas sollicité en 2004 ni en 2005 et qu'il souhaitait demander le cumul des 3 années, en 2006 pour aider au financement de l'agrandissement du foyer rural afin d'y aménager la bibliothèque.

Cependant, les travaux effectués à la salle des fêtes, ont générés des dépenses importantes liées à la remise aux normes de sécurité inhérente à toute nouvelle construction et au remplacement de mobilier.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le fond d'aide à l'aménagement auprès de la Communauté d'agglomération Rouennaise au titre de l'année 2004, d'un montant de 38 084 €, pour participer au financement des travaux de la salle des fêtes.

Et de demander la dotation cumulée pour les années 2005 et 2006 pour l'agrandissement du foyer rural pour y aménager la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite l'aide de la communauté d'agglomération au titre du fond d'aide à l'aménagement pour l'année 2004 pour les travaux de remise en état de la salle des fêtes.

A l'unanimité.

Demandes de subventions.

AMICALE DES ANCIENS

A l'occasion de ses 50 années d'existence l'Amicale des Anciens demande une subvention exceptionnelle pour l'aider à organiser l'anniversaire de cet événement.

Cette demande est justifiée et Je vous propose de lui accorder une somme de 500€ à titre exceptionnel.

à la majorité : 1 contre 17 pour

KARATE CLUB DE BELBEUF

Cette association, venant de la Neuville Chant d'Oisel est installée à Belbeuf depuis le 20 juin 2005, elle n'a donc pas bénéficié de la subvention de fonctionnement attribuée au budget primitif comme les autres associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lui attribuer la somme de 300 € au titre de l'année 2005.

à l'unanimité.

Location de la halle de sports.

Mise en place d'une convention entre la commune et L'EPLEFPA, organisme gestionnaire d'HORTITHEQUE, CFA horticole de Seine-maritime.

Le C.F.A horticole souhaite bénéficier des installations sportives du gymnase ainsi que de deux vestiaires à raison de 4 heures par mois, au prix de 100 € les 4 heures, selon un calendrier établi en début d'année scolaire.

M. le Maire propose au conseil de signer une convention établissant les obligations de chacun, la durée et les conditions financières.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

à l'unanimité.

Location de tables et de chaises.

M. le Maire informe le conseil que, nous enregistrons régulièrement des demandes de prêts de chaises et de tables par les habitants de la commune.

Afin de réglementer ces prêts, il propose de fixer un tarif forfaitaire de location pour ce matériel de **15€**

Le conseil adopte cette proposition,

à l'unanimité.

Personnel communal

Création de postes pour promotions internes.

M. le Maire indique au conseil :

- **1)** Deux de nos agents du service technique sont lauréats de l'examen professionnel d'agent technique qualifié(ATQ) et sont inscrits sur la liste d'aptitude à compter du 12 octobre 2005.

En conséquence, ils peuvent bénéficier d'une promotion interne. Il propose donc de créer deux postes d'ATQ .

- **2)** Le garde-champêtre est arrivé au dernier échelon de son grade et sa carrière ne peut donc plus évoluer. Par ailleurs il est en fin de carrière et peut bénéficier d'une inscription sur le tableau d'avancement au grade de garde-champêtre chef.

M. LECOUTEUX propose donc de créer un poste de garde-champêtre chef.

-3) Transformation d'un poste d'ATSEM à temps non complet(27.5/35ème) en poste à temps complet.

Pour palier le départ en retraite d'un agent, M. le Maire propose de créer un poste d'ATSEM à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de créer les postes proposés,

à l'unanimité.

Approbation du règlement intérieur modifié de la salle des fêtes.

M. L'HERNAULT rappelle les modalités de réservation :

Dans notre courrier de confirmation de la réservation de la salle des fêtes, il est demandé aux personnes de nous adresser le paiement de la location , ainsi qu'un chèque de caution, qui est restitué, huit jours après l'état des lieux.

Toutefois, nous avons noté, depuis plusieurs mois, des annulations dans le mois précédant la date, voire 48 heures avant, ce qui entraîne pour la commune une perte financière.

En conséquence, il propose d'indiquer dans le règlement que pour toute annulation, dans le mois précédant l'occupation de la salle, la caution ne sera pas restituée, sauf motif grave.

Le conseil approuve cette modification,

à l'unanimité.

C.K.B - autorisation de construire.

M. le Maire rappelle au conseil le souhait du **C.K.B** de construire un nouveau local dans l'emprise de la base nautique.

Le projet est à son stade de réalisation et afin que le permis de construire puisse être déposé, il est nécessaire que le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser cette construction sur un terrain communal.

Le conseil municipal donne son accord,

à l'unanimité.

Attribution d'une subvention à l'UNICEF pour le PAKISTAN.

Sur proposition de Madame BIGO, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention à L'UNICEF pour venir en aide aux sinistrés du PAKISTAN, d'un montant **de 1000 €**

à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.